

LAHOUSSOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 130- Juin 2021

Permanences de Mairie : MARDI de 10 h à 12 h et VENDREDI de 18 h à 19 h Téléphone Mairie : 03-22-40-53-17 - Email Mairie : mairie.lahoussoye@orange.fr
Téléphone Mme Le Maire : 06-62-12-60-38 - Email : leroyb.mairie@orange.fr

HORAIRES DE PERMANENCES DE MAIRIE

Les couvre-feux imposés pendant la crise sanitaire nous ont obligés à déplacer l'horaire de la permanence de mairie du lundi soir au mardi matin.

Ce créneau n'ayant engendré aucun souci d'accessibilité pour la collectivité, j'ai décidé de garder cet horaire. Les permanences ont donc lieu le mardi de 10 h à 12 h et le vendredi de 18 h à 19 h.

Vous pouvez également prendre rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Nous sommes appelés à participer à 2 scrutins à l'occasion des élections départementales et régionales dimanche 20 et 27 Juin.

Ces élections se dérouleront à la salle polyvalente de 8 h à 18 h. Un agencement spécial a été mis en place pour respecter les directives préfectorales afin d'assurer la protection sanitaire des votants et des membres du bureau : entrée et sortie distinctes, balisage du cheminement du vote, plexiglass de protection... La grande majorité des membres est vaccinée. Limitation à 4 ou 5 votants à la fois dans la salle.

Les électeurs, obligatoirement masqués, prendront eux-mêmes enveloppes et bulletins après avoir présenté leur carte électorale ou un titre d'identité et signeront la liste d'émargement avec leur stylo personnel.

COLLECTE PETIT BRANCHAGE

Comme mentionné dans notre bulletin municipal de mai, les branchages ne peuvent plus être collectés au dépôt vert, uniquement les tontes.

Une étude auprès de Véolia pour la mise à disposition d'une benne dédiée fait apparaître un coût trop excessif pour la collectivité (1200 € pour 10 jours de mise à disposition) sans être assuré que la benne serait pleine.

Nous n'avons donc plus que l'alternative des dépôts dans une déchetterie à Corbie ou Villers-Bretonneux pour l'instant.

SITE COMMUNAL

lahoussoye.fr c'est le sésame pour accéder à votre site communal maintenant ouvert. Gabriel DUPONT, 1er adjoint, œuvre pour alimenter les nombreuses rubriques dans des domaines très variés que nous allons alimenter le plus régulièrement possible. Vous y trouverez les bulletins municipaux qui seront néanmoins toujours distribués pour l'instant.

Nous allons également vous proposer de recevoir une notification instantanément sur votre portable pour toutes nouvelles alertes et informations relatives à la commune. L'adhésion au support du site nous propose l'accès à l'application Panneaupocket. Elle est gratuite, il vous suffira de nous informer de votre désir d'adhésion prochainement sur le site et d'y communiquer votre numéro de tel ; toute vos informations restent confidentielles.

FESTIVITES ESTIVALES

Nous devons toujours rester très prudents vis-à-vis du Coronavirus. Nous pouvons enfin recommencer des activités avec moins de stress.

La commémoration du 14 Juillet sera accessible à tous. Elle aura lieu à 11 h 15 au monument au mort place de l'église et, si le temps le permet, sera suivie d'un vin d'honneur derrière la salle des fêtes.

La fête du village se déroulera les 28 - 29 et 30 Août, avec les attractions habituelles : manège enfantin, tir au ballon, pêche aux canards, autoscooters et la barbe à papa...

TRAVAUX

<u>Cimetière</u>: nous sommes dans la 3ème et dernière année de procédures (administrative et juridique) pour la reprise des concessions à l'abandon. Nous devons maintenir les 47 tombes en l'état de délabrement comme preuve mais nous nous efforçons de limiter la propagation des mauvaises herbes en coupant les têtes avant égrenage.

En attendant la possibilité de récupérer des sépultures pour mettre en place un ossuaire, un columbarium et un jardin du souvenir, nous avons fini la réfection de l'enceinte en brique et le comblement des trouées du mur.

Lundi 21 la Com de Com va faire bitumer le chemin d'accès.

<u>Aire de Jeux</u>: à la vétusté s'est ajoutée une déprédation du grand jeu dit « chasse au trésor » sur l'aire de jeux. Il va être remplacé à l'identique ainsi que la balançoire en vis-à-vis. Coût 9600 €TTC moins une subvention de 2300 € de la Région.

Une pénurie de matières premières et une forte hausse de prix entrainent un délai assez long, livraison annoncée miseptembre.

Mercredi le virage donnant accès à l'aire de jeux va être refait ainsi qu'une partie du trottoir encore terreux.

<u>Parking de la mairie</u>: le mur du parking va être entièrement recouvert de parements à l'identique de ceux déjà posés. Le travail sera effectué par les employés communaux.

<u>Terrain route Nationale dit « Dessous la Chaussée »</u>. La commune a acquis ce terrain l'année dernière. Il est, rappelons-le, destiné à accueillir 6 petits logements sociaux dédiés aux séniors, dont l'AMSOM assurera la réalisation, et un centre de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires et donc obligatoirement une cantine.

Cette année est consacrée à l'élaboration du Permis d'Aménager et au montage du financement. La société VERDI a été désignée Maître d'œuvre après consultation de 3 prestataires.

Le but est d'essayer d'en assurer l'ouverture pour la rentrée 2022-2023.

PERSONNEL COMMUNAL

Pour assurer l'entretien du village nous avons un CDI, Emilien, un contrat aidé, Florent, 25 h par semaine, et Alexis vient de rejoindre l'équipe pour un contrat aidé à 25 h par semaine également.

Pour les contrats aidés l'état accorde une prise en charge de 65 % au lieu de 45 % auparavant. Le but étant d'encourager les collectivités à embaucher des jeunes de moins de 26 ans (5127 sur le pôle amiénois).

Il faut pallier à la suppression des traitements désherbants manuellement dans la plupart des cas.

NUMEROTATION DES HABITATIONS

Nous avons un numérotage de propriété linéaire, par rapport à un point fixe de la rue, sauf pour les nouveaux lotissements. Ce principe est pratique pour insérer de nouvelles constructions mais plus compliqué pour les livreurs, les employés, les nouveaux facteurs mais surtout pour les secours ; les pompiers ont déjà signaler perdre du temps à la recherche d'une adresse.

Aussi, sans obligatoirement mentionner votre nom, merci de veiller à afficher votre numéro de propriété de préférence en façade de rue ; au niveau communal nous allons vérifier la lisibilité des plaques de rue.

NUISANCES

Rappel : Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme <u>par sa durée</u>, sa répétitivité ou son intensité est interdit, **de jour comme de nuit (et toute l'année!).**

Les créneaux horaires autorisés sont :

- du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

La totalité de l'arrêté préfectoral est disponible sur notre site. Merci pour votre civisme

Dernière minute : soyez vigilants : des vols de jardinières et potées fleuries viennent d'être signalés...

TOUTE L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE DE TRES AGREABLES VACANCES ET DE JOYEUSES RETROUVAILLES FAMILIALES

A très bientôt